



# Foire aux questions

## **Engagements par internet route et cyclo-cross**

Quelques clubs ont interrogé le comité au sujet des engagements par internet. Les réponses intéressent tous les utilisateurs, voici donc quelques rappels.

### **Comment démarrer**

Le mot de passe est disponible auprès du comité, mais il n'est fourni qu'au responsable du club, qui le diffusera selon l'organisation du club.

Pour commencer à engager des coureurs, il faut créditer le compte auprès de la comptabilité du comité régional.

### **Rappel du calendrier**

J-15, 7h00 le club organisateur est prioritaire, il est le seul à pouvoir engager ses coureurs (ex : le samedi à 7h00), seul le club organisateur peut consulter les engagés

J-14, 7h00 l'épreuve apparaît dans les engagements par internet, ouverture des engagements pour tous les autres clubs (ex : le dimanche 7h00)

Si le nombre d'engagés maximum est atteint, on ne peut plus engager de coureurs. Mais les places peuvent se libérer au fur et à mesure que des clubs annulent des engagements.

J-3, 20h00, fin des engagements (ex : le jeudi 20h00), tout à chacun peut consulter les listes des engagés

J, le jour de la course (ex : le dimanche)

### **Cyclo-cross**

Il y a eu une semaine où les engagements des dames, cadets 2, juniors 2 et minimes 2 étaient aléatoires, après un changement de version informatique. Tout est rentré dans l'ordre. En cas de problème de catégories, ou d'absence d'une épreuve dans la liste, contacter le secrétariat du comité.

### **Les épreuves route du début de saison**

Dans le cas particulier des épreuves de début de saison, parfois « complètes », le club organisateur peut noter de temps en temps l'ordre d'arrivée des engagements, s'il souhaite attribuer les dossards dans cet ordre. En effet, à la fin des engagements, il n'y aura pas de possibilité de connaître l'ordre dans lequel les engagements sont arrivés.

### **Le seuil de blocage**

Il a été ramené à 0€ par le comité régional. Il subsiste un seuil d'alerte, sans conséquences, en dessous de la valeur de 10 engagements adultes.

### **Absence au départ**

Un engagement d'un coureur peut être annulé par son club jusque la clôture (jeudi 20h00 pour une course du dimanche). Au-delà, l'engagement est dû en cas d'absence au départ.

### **Part engagement de l'organisateur**

Elle est vérifiée pour chaque course à partir des listes d'engagés et d'émargement, puis versée sur le compte général club géré par le comité (pas le compte des engagements). Ce compte est soldé sous un mois. En cas de question, à propos de ces mouvements, contacter la comptabilité du comité régional. Utiliser le bilan de reversement qui est envoyé par le comité avec l'attestation d'assurance, ou le nouveau modèle disponible sur le site du comité.

### **Blocages du programme**

Le serveur informatique de la FFC est parfois saturé, et le système peut stopper sur un message d'erreur du type « time expired, ole object, » etc... Cela ne veut pas dire que l'engagement est impossible, cela veut dire qu'il y a embouteillage pour accéder au système et il faut réessayer.

### **Un coureur est engagé par internet et on lui demande de régler sur place son engagement.**

C'est une erreur, l'engagement ne doit pas être réglé sur place, il est déjà comptabilisé. Si tel est le cas, l'organisateur doit rembourser l'engagement au coureur.

### **Les preuves d'engagement**

Un club engageant a accès à une liste de tous les engagements qui lui ont été débités. Mais tout à chacun peut aussi connaître les engagés par internet d'une course, après la clôture des engagements, à partir de [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr), rubrique calendrier (route ou cyclo-cross).